

Territoires de proximité

La mise en place de marchés ruraux de bois au Mali : un événement social et territorial

BAPTISTE HAUTDIDIER

CIRAD-Forêt, PCP Mali, BP 258. Bamako, Mali, Baptiste.hautdidier@cirad.fr

LAURENCE BOUTINOT

CIRAD-Forêt, 37 av. Jean XXIII BP 6189 Dakar Étoile, Sénégal, laurence.boutinot@cirad.fr

DENIS GAUTIER

CIRAD-Forêt, PCP Mali, BP 258. Bamako, Mali, denis.gautier@cirad.fr

RÉSUMÉ. — L'État malien est engagé depuis 1994 dans un mouvement de décentralisation de la gestion de ses ressources naturelles. Un projet d'organisation de la filière bois financé par la Banque Mondiale — la Stratégie énergie domestique — a créé des centaines de marchés ruraux de bois autour des principales villes du pays. Constitués d'un massif boisé délimité (pour lequel un quota d'exploitation a été établi), d'un comité de gestion et d'un point de vente, ces marchés s'appuient sur un système de vente par coupons, des taxes différentielles et un contrôle à l'entrée des centres urbains. Les auteurs dressent un bilan du fonctionnement de ces marchés ruraux dans une commune située sur l'axe routier Bamako-Ségou et en font ressortir des particularités qui augurent d'un remaniement profond de l'équilibre des pouvoirs et du rapport à la territorialité dans les zones concernées.

BOIS, BROUSSE, CHANGEMENT SOCIAL, CONFLITS, DYNAMIQUES TERRITORIALES, ÉNERGIE, MALI,

MARCHÉ RURAL DE BOIS

ABSTRACT. — Implementation of rural firewood markets in Mali: a social and territorial event.— In 1994, the Malian government embarked on a reform to decentralise its natural resource management policies. A World Bank funded household energy project has set up hundreds of rural firewood markets around the largest cities in the country. Consisting of a demarcated area of natural woodland (for which a harvesting quota has been set), a local management body and a point of sale, the markets work with sale by coupons, differential taxation and checks at the entry to cities. The authors evaluate the rural market system in a municipality (commune) on the Bamako-Segou trunk road. They highlight distinctive features that may be signs of a complete change in the balance of power and the relationship to territoriality in the villages under review.

NUSH, CONFLICT, FUELWOOD, MALI, RURAL FIREWOOD MARKETS, SOCIAL CHANGE, TERRITORIAL DYNAMICS

Introduction

En Afrique sèche, le terme de « brousse » est employé avec la plus grande réticence par les scientifiques du fait de l'imprécision et du non-dit qui l'entourent. Ce terme peut en effet correspondre à des milieux très divers mais il fait généralement sens pour ceux qui l'utilisent. Incluse dans l'espace rural non cultivé, la brousse pourra être avant tout considérée comme une réserve de terre. C'est également une zone où s'exercent pâturage, chasse, récolte de bois et de produits forestiers non ligneux par diverses catégories d'usagers (communautés villageoises, professionnels, agriculteurs, éleveurs, hommes et femmes...), sous le contrôle plus ou moins strict d'institutions villageoises et administratives.

À première vue, une « brousse » ainsi définie peut paraître relativement indépendante de l'ordre social et territorial des communautés qui y ont accès. Dans la pratique, il y a une certaine déconnexion entre les pressions exercées sur la brousse et le contrôle qui en est fait, l'exploitation étant d'autant plus facile qu'on s'éloigne des lieux de pouvoir. Les interstices des terroirs villageois sont ainsi le plus souvent en accès libre, ce qui renforce la l'imprécision de la définition de ces espaces : la brousse apparaît alors comme le lieu où tout le monde peut aller. (Merle, Gautier, 2003)

Bien que vécue comme « bout du village » et périphérie des activités humaines, elle n'est cependant pas vide d'humanité : échappant souvent à l'emprise immédiate de l'homme, elle est tantôt considérée (ou du moins elle l'a été jusqu'à récemment) comme le domaine des mythes et des alliances avec les esprits des ancêtres fondateurs, tantôt comme le domaine des divinités terrestres, des génies ou des puissances surnaturelles plus ou moins bienveillantes, voire agressives (Luxereau et Roussel, 1998). La médiation nécessaire entre ces forces supérieures et les hommes par des « administrateurs terrestres » a toujours donné lieu à une hiérarchisation de l'espace fondée sur son caractère sacré. « Contre-espace » et dans certains cas « contre-pouvoir », la brousse était, comme la terre en général, lieu de régulation des autorités politiques, religieuses et de l'équilibre social. Les pouvoirs des chefs politiques et des chefs de terre s'y neutralisaient en certains endroits (Agondjo-Okawe, 1982 pour les sociétés Myene au Gabon), cohabitaient dans d'autres au sein de sociétés acéphales (Evans Pritchard, 1940, pour les Nuer du Soudan,), ou se confondaient plus généralement pour fonder le pouvoir des chefferies traditionnelles (Dieterlen, 1950, chez les Bambara)¹.

La brousse reste surtout le poumon des espaces villageois, une réserve de terre pour s'agrandir quand la population augmente ou que les spéculations changent, un lieu où les sans-pouvoir peuvent développer leurs activités, sans trop subir la contrainte de l'autorité. C'est en quelque sorte un *no man's land* très humanisé. Mais qu'elle vienne, en tant que porteuse de ressources multiples ou en tant qu'espace, à se raréfier et elle change de statut : on commence à mettre un peu d'ordre dans son accès et son exploitation, quitte à en déloger les exclus des autres espaces (éleveurs notamment), ce qui ne va pas sans soulever des tensions sociales.

S'il y a un lien très étroit entre le pouvoir au village et les brousses qui l'entourent, il ne se réduit toutefois pas à des liens mécanistes entre la raréfaction de la ressource et l'émergence de conflits sociaux. Bien souvent, on constate que la dégradation de l'espace sylvopastoral (surpâturage, exploitation, défriche) est le prix à payer pour le maintien de la paix sociale (Hagberg, 2001) mais des conflits violents peuvent également surgir pour une ressource en large excédent par rapport à de faibles densités d'habitat (Ankogui-Mpoko, 2002).

C'est plutôt la tentative de mise en ordre de la gestion d'un espace jusque-là en accès libre qui va engendrer des changements autour du pouvoir politique et territorial (Brunet, 1990), comme le montre par exemple l'analyse comparée de trois dynamiques territoriales locales au Tchad, au Cameroun et en RCA (Gautier *et al.*, soumis). Notre propos est ici de montrer que les enjeux de la gestion de « brousses » villageoises peuvent être à l'origine de conflits sociaux au sein même des communautés concernées.

Nous nous intéresserons en l'occurrence au fonctionnement au Mali de systèmes de gestion forestière communautaire mis en place par une structure gouvernementale chargée de la rationalisation de l'utilisation des énergies domestiques : les marchés

1. La dissociation entre les pouvoirs religieux des chefs de terre et le pouvoir politique des chefs de villages résultait dans bien des cas des guerres de conquêtes dans lesquelles « le conquérant ne s'adjuge jamais toute la terre qu'il a prise ; il y laisse toujours un titulaire [...] dont la présence maintiendra la propitiation des anciens dieux du sol » (Leenhardt, 1952, cité par Madjarian, 1991, p. 100). Il en est de même en circonstance de migration, notamment de travail, tel que l'on peut les trouver dans la vallée de la Bénoué dans le Nord du Cameroun où le chef de terre du groupe Guiziga procédait aux rites nécessaires renouvelant l'alliance des hommes aux forces telluriques afin d'assurer la fertilité de la terre et la générosité des récoltes au sein même des lamidats foubé (Boutinot, 1999).

ruraux de bois. Leur émergence redistribue les prérogatives de gestion des brousses au sein des communautés d'une manière si profonde qu'elle s'accompagne d'un remaniement de l'équilibre des pouvoirs aux échelles du hameau, du village et de la commune.

Le contexte

Pourquoi a-t-on mis en place des marchés ruraux de bois ?

Au Mali, comme dans la plupart des pays sahéliens voisins, la contribution des produits ligneux dans l'énergie domestique dépasse 90 %. En équivalent-pétrole, cette consommation représente des volumes faibles dans l'absolu. Mais, du fait de la quasi-absence de ressources énergétiques fossiles dans le pays, elle reflète une position de grande dépendance vis-à-vis de la ressource arborée (Minvielle, 2001). Amplifiée par la croissance des grandes villes, la demande commerciale grandissante en bois (puis plus récemment en charbon) a abouti à la création de filières développées et dynamiques. Autour de Bamako, les villages situés sur les axes routiers présentent dans leur quasi-totalité des piles de bois et des sacs de charbon à destination des acheteurs urbains. Cette exploitation fait peser de fortes menaces sur une ressource déjà fragilisée par les sécheresses passées, mais elle reste un revenu vital pour des populations qui y trouvent depuis vingt ans une alternative à l'exode rural.

Cette question du bois-énergie au Sahel est loin d'être nouvelle pour le monde du développement. Conscients des liens existants (non négligeables, à défaut d'être univoques) entre exploitation intensive, déforestation et désertification, des organismes consacrés à l'aide de la région sahélienne (Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel — CILSS —, Club du Sahel...) se sont penchés sur la question et de nombreux projets ont vu le jour dès le début des années 1980 (« Transenerg » dès 1982 au Mali). Une des premières actions consistait à chercher à réduire la consommation de bois. Les services de coopération et les ONG (notamment la très active association « Bois de Feu ») ont ainsi développé et promu des foyers au rendement calorifique supérieur au foyer « trois pierres » traditionnellement en usage au Mali.

Par la suite, bois, énergie et désertification passèrent quelque peu de mode dans le discours « développementiste », au profit d'aspects plus transversaux : approches « genre », développement intégré... Mais les enjeux n'ayant pas diminué, bien au contraire, le bois est redevenu un fait d'actualité avec, par exemple, la réalisation d'un projet « Énergie domestique au Niger » dès 1989. L'originalité de la démarche consistait à agir en amont de la filière, au niveau de la récolte et du terroir villageois, en se basant sur le concept alors émergent de foresterie communautaire (Antona, 2000). Un projet similaire au Mali, la « Stratégie énergie domestique » (ou SED) lui emboîte le pas depuis 1996. Celui-ci a privilégié cinq axes d'action : 1) la création de Schémas directeurs d'approvisionnement en bois autour des grandes villes, 2) un appui à la structuration de la filière, 3) l'incitation à la réduction de la demande de combustible, 4) l'aide à la collecte de bois mort dans les régions arides, et enfin 5) la mise en place de marchés ruraux de bois.

Comment fonctionne un marché rural de bois ?

Considérant qu'une gestion améliorée des massifs forestiers ne pouvait s'appuyer que sur les principes de subsidiarité, de gestion communautaire locale et de la décentralisation (Le Roy, Karsenty, 1995), la loi malienne 95-003 du 18 janvier 1995 a instauré

la création du marché rural de bois, qu'elle définit comme « un lieu de vente de bois-énergie géré par une structure rurale de gestion (SRG) ». Il comporte nécessairement un massif forestier inventorié et délimité qui est dévolu à son approvisionnement en bois, une aire de vente précise et une SRG responsable de la vente. Le système est basé sur un quota annuel que la SRG est tenue de respecter. Le cœur de l'approvisionnement du système est donc la « brousse » qui est donnée en gestion à une structure villageoise et ainsi appropriée. Le fonctionnement est fondé sur le marché rural et une taxation différentielle incitative.

Cette taxation se base sur la distinction de grands domaines d'exploitation : 1) *incontrôlé* : zone non délimitée et non aménagée ; 2) *orienté* : zone délimitée mais non aménagée ; 3) *contrôlé* : zone délimitée et aménagée². Seuls les deux derniers types d'exploitation peuvent être appliqués dans les marchés ruraux. On note que si la plupart des marchés ruraux sont de type *orienté*, ils ont pour vocation de passer à court terme au statut *contrôlé*.

La vente et le contrôle se font par le biais de coupons attribués aux SRG par les services de la Conservation de la nature (ex Eaux et Forêts). Chaque coupon est répliqué en trois exemplaires détachables. Le client en récupère deux, dont un servira à un éventuel contrôle sur le chemin du retour vers l'agglomération. Le dernier reste dans le carnet à souche et sera visé par l'agent des Eaux et Forêts. Le système de taxation différentielle incite donc financièrement les communautés rurales à préférer les marchés ruraux les plus élaborés à l'exploitation hors permis (tabl. 1). Pour donner une idée du poids de la taxe, les prix pratiqués par les marchés ruraux variaient en 2001 sur la zone d'étude de 1000 à 1500 FCFA par stère de bois, et 1 250 à 2000 FCFA par sac de charbon d'environ ? quintal, entre la saison sèche et la saison humide.

Il va sans dire que pour être efficace, le dispositif doit s'assurer du prélèvement réel de la taxe sur le bois exploité dans l'*incontrôlé*, ce qui est loin d'être généralisé (SED, 1998). À Bamako, un contrôle est effectué sur les grands axes, à la périphérie de la ville, au niveau de « barrières de pluies » tenues par des douaniers. Tous les véhicules transportant une certaine quantité de combustible (minibus, camionnettes bâchées, camions) sont en principe arrêtés et contrôlés. Mais des fuites restent concevables, selon l'heure, le jour de la semaine, la nature du contrôleur et du contrôlé. La DNCN (Direction nationale de la conservation de la nature) a constaté au cours de l'année 2000 que seulement 120 millions de FCFA ont été collectés, sur un potentiel qu'elle estimait à 1 milliard.

La première phase de la Stratégie a touché son terme en 2002, avec la création de près de 350 marchés ruraux (dont tous ne sont toutefois pas opérationnels), soustraits pour la plupart par 18 bureaux d'étude désignés Opérateurs privés (OP). Pour donner un caractère incitatif à la taxe, même en présence de fraudes, la possibilité a été donnée aux marchés ruraux d'ajouter eux-mêmes une somme de 100 FCFA sur chaque stère ou sac : celle-ci sert pour partie à rémunérer le responsable de la vente, le solde pouvant être alloué à des actions de développement local.

Les responsables du marché rural ont un certain nombre de droits et d'obligations : ils choisissent le site d'exploitation, ils participent à la délimitation du massif et à la fixation du quota annuel. Seuls habilités à vendre sur le marché, ils sont tenus de

Tabl. 1 / Taxes en fonction de la provenance des produits

	Incontrôlé	Orienté	Contrôlé
Bois de chauffe	800F/stère	400F/stère	250F/stère
Charbon de bois	1200F/quintal	800F/quintal	500F/quintal

2. *Aménagement* est ici à interpréter dans un sens essentiellement forestier, soit au sens de la FAO « la planification et l'exécution d'actions destinées à assurer la conservation et l'utilisation d'une forêt en fonction d'objectifs (entre autres de production ligneuse) et du contexte physique et socio-économique » (Bellefontaine *et al.*, 1997). Les principes avancés par la SED au Mali s'appuient sur la création de parcelles avec rotation équilibrée des coupes, l'édiction de règles de coupe ainsi que des actions de plantation.

respecter quota et règles de coupe, de tenir correctement le système de taxe et de coupon, de limiter litiges et fraudes. En revanche, la réforme étant exclusivement basée sur la taxe, elle permet aux bûcherons de gagner substantiellement du pouvoir sur la ressource et sur l'espace.

Quelles sont les conséquences de la création d'un marché rural ?

Si un contrôle (encore partiel) est effectué par les agents des Eaux et Forêts dans chaque marché, la durabilité écologique et la viabilité sociale du dispositif restent des questions encore relativement ouvertes. La présente étude s'insère donc dans un nécessaire suivi de ces marchés ruraux après deux ans de fonctionnement. C'est dans cette optique qu'a été réalisée, entre mars et juillet 2001, une approche sociologique de la filière bois-énergie de deux villages du bassin d'approvisionnement de Bamako (Hautdidier, 2001). En combinant outils cartographiques et enquêtes (entretiens semi-directifs, questionnaires et observation directe), l'investigation a porté sur l'influence que peut avoir la création d'un marché rural de bois sur les espaces de récolte, sur les savoirs techniques des bûcherons et sur les changements dans les rapports sociaux au sein des communautés étudiées.

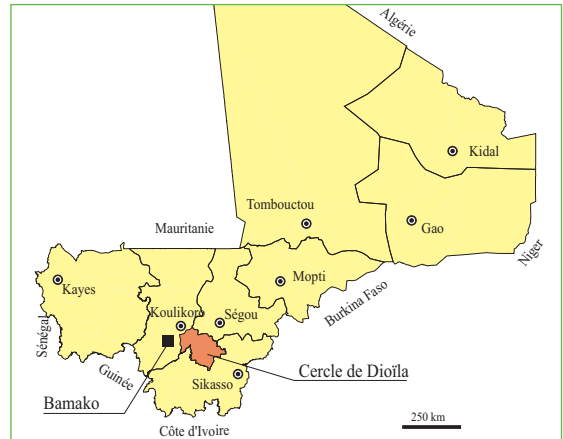


Fig. 1/ La zone d'étude : le cercle de Dioïla au Mali

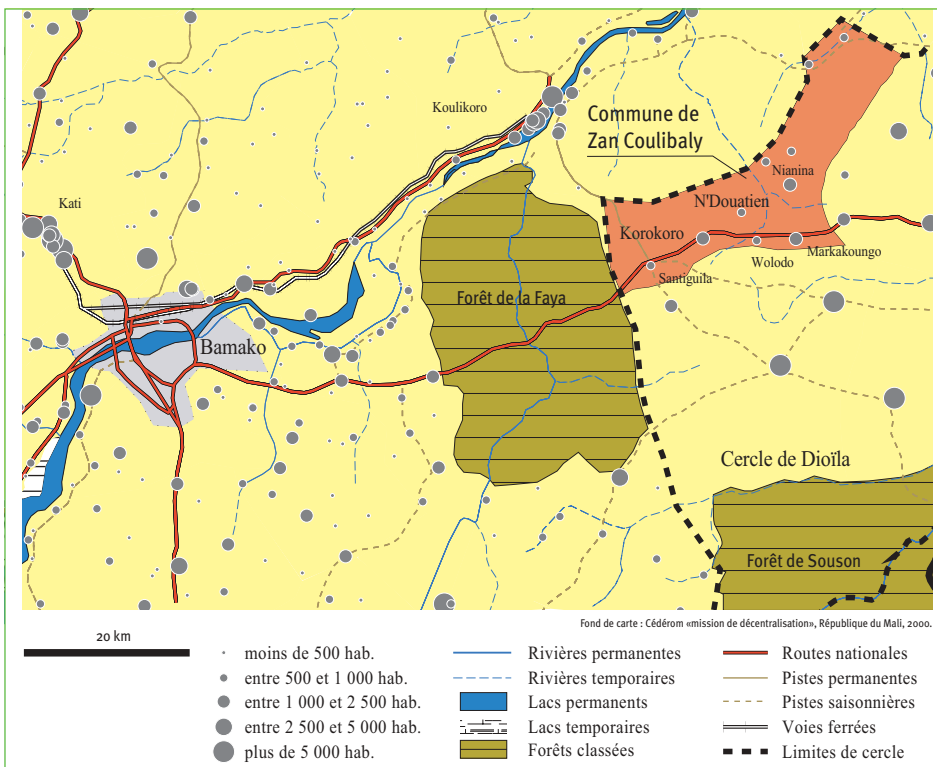


Fig. 2/ La commune de Zan Coulibay

Le site d'étude

La zone d'étude est la commune de Zan Coulibaly, appartenant au cercle de Dioïla, et à la région de Koulikoro (fig. 1 et 2). À près de 100 km à l'est de Bamako, elle se développe principalement sur la route nationale reliant la capitale à Ségou. Cette route, axe principal du pays, est le siège d'un intense trafic de bois et de charbon, à destination des deux villes. Le plus souvent, des commerçants transporteurs achètent directement leur bois aux villages situés sur la route (le «goudron»), dont les habitants, migrants ou autochtones, se sont tournés massivement vers le bûcheronnage. Les alentours de Bamako peuvent se décrire schématiquement par une auréole d'intense déforestation, suivie d'une couronne de forêts classées où la récolte de bois est réglementée. C'est au-delà de ces ensembles que l'exploitation est la plus forte. Sur la route de Ségou, la commune de Zan Coulibaly, située juste après la forêt classée de la Faya, concentre actuellement la demande des transporteurs.

Le choix des villages a porté sur deux facteurs — capitaux dans l'insertion dans la filière —, à savoir la présence du marché rural et l'enclavement. Un village relié à la route par moins de 5 km de chemin de terre peut être totalement inaccessible pour un camion en saison des pluies et avoir des difficultés bien plus grandes à commercialiser son bois. Nous nous sommes concentrés sur deux situations se distinguant nettement, avec un village (Korokoro) profitant d'une situation privilégiée et d'un marché rural depuis 2000, et un autre (N'Douatien), forcé d'aller vendre son bois au village voisin de Markakoungo, chef-lieu de la commune.

Comptant 3 400 habitants, Korokoro est reconnu comme un village administratif. Situé sur le goudron, il a sous sa dépendance une bonne vingtaine de hameaux, répartis sur un terroir de 100 km². À 5 km au nord-est, N'Douatien est, quant à lui, sous la dépendance de la chefferie du village voisin de Nianina. Il comporte près de 600 habitants, répartis en trois groupes de hameaux distincts. Le peuplement, représentatif de la zone, est très majoritairement Bambara avec la présence de quelques campements peuls (sédentarisés de longue date) en marge des villages.

Située en zone soudano-sahélienne, la commune se caractérise par un taux de défrichement relativement faible et une grande importance des formations agroforestières : c'est «la» région des parcs à karité et néré, dans laquelle l'arbre hors forêt garde un grand rôle. Dans ces deux villages, la ressource arborée est encore relativement abondante, avec des taux de boisement proches de 40 %, probablement stationnaires (fig. 3). Ceci s'explique facilement sur le terrain par la mosaïque des sols : les formations ligneuses sont dans leur majorité reléguées sur des plateaux latéritiques à la fertilité moyenne, les cultures annuelles étant situées sur des glacis plus riches. La végétation, oscillant entre savane arbustive et arborée, montre des signes d'anthropisation poussée.

Le massif du marché rural de Korokoro est situé au nord-ouest du village. Sur une surface comprise entre 700 et près de 1 500 ha (selon le marquage officiel ou les revendications des bûcherons), dont la majeure partie se situe sur la cuirasse latéritique affleurante, il se caractérise par un gradient de «richesse»³ croissant avec l'éloignement au village. Les marchés ruraux voisins sont ceux de Kokoun et Nianina. Le premier est non fonctionnel, le second — dont le massif s'étend sur l'Est de son territoire — a des débouchés de vente sur le village de Markakoungo.

3. Types de végétation passant des savanes arbustives et vieilles jachères vers la savane arborée, contribution des espèces les plus intéressantes pour le bois de feu et le charbon à la composition de la strate arborée.

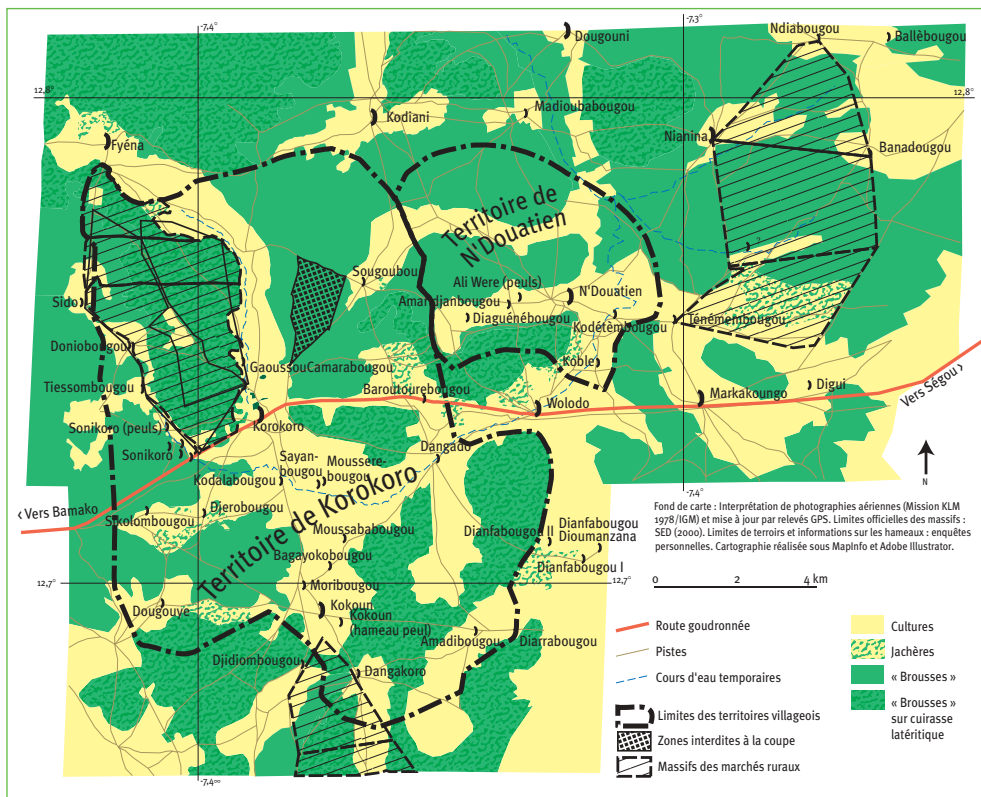


Fig. 3/ Types d'occupation du sol et localisation des brousses de Korokoro et N'Douatien

Effets du marché rural sur les techniques d'exploitation

Les techniques mises en œuvre dans le bûcheronnage (et surtout le charbonnage) sont le fruit de savoir-faire construits et inégalement répartis. À partir d'une question issue d'un matériau d'enquête (« quels sont les bûcherons/ carbonisateurs que vous considérez comme compétents? ») et traitée à l'aide de concepts d'analyse des réseaux sociaux (Degenne et Forsé, 1994), on se rend compte que les bûcherons de Korokoro et N'Douatien se structurent sur ce point de manière très différente. Le réseau constitué des personnes qui se reconnaissent mutuellement des compétences est beaucoup plus dense et centralisé à Korokoro qu'à N'Douatien. De plus, en isolant des groupes caractérisés par des relations d'estime réciproque, on remarque qu'ils sont plus fortement hiérarchisés et en interaction dans le village en charge du marché rural.

Cette tendance est confirmée par l'observation des pratiques. En s'appuyant sur la notion de « groupe professionnel local », que Darré (1985) définit comme un groupe coactif dans l'élaboration de normes techniques, se caractérisant par des activités similaires et des interactions fréquentes par sous-groupes, on considère ainsi : 1) qu'un groupe professionnel local, porteur d'une identité commune de pratiques et de savoirs, transcendant les clivages — réels — du village est en cours de constitution à Korokoro, autour des membres influents du marché; 2) que cela n'est pas le cas à N'Douatien où ces groupes, plus nombreux, restent basés sur l'habitat et le passé commun. Le marché rural, puisqu'il favorise la rencontre des bûcherons entre eux et

leur formation (par l'intermédiaire des créateurs du marché et des agents des Eaux et Forêts) peut être désigné comme le facteur majeur de cette évolution. La réorganisation induite par le marché rural va dans le sens d'une professionnalisation, mais elle joue aussi un rôle sur les lieux de l'exploitation.

Effets du marché rural sur les espaces de récolte

Les premières analyses montrent, après une typologie de la récolte et des bûcherons, qu'une discrimination s'effectue sur les espaces de récolte en fonction de la nature du lieu, la destination du produit et le statut de l'exploitant. Cela se réalise par paliers successifs.

1) En considérant la répartition des zones privilégiées de récolte de bois de l'ensemble des hameaux, on remarque qu'elle peut être parfois harmonieuse entre des hameaux très proches, comme c'est le cas autour de Kokoun, Dianfabougou ou Sonikoro. Pour ces hameaux restés pour la plupart au stade de l'auto-alimentation, un partage implicite des lieux de récolte semble avoir été fait sur le simple critère de leur *proximité*.

2) La récolte à caractère commercial change la donne. Elle occasionne en effet deux types de mécontentements pour le villageois qui voit venir un « étranger » sur « sa brousse ». Le premier est de se figurer le bûcheron se constituer un revenu sur ce qu'il considère être son dû, le deuxième est de constater la dilapidation de la ressource lorsque cette exploitation est trop intense. Des espaces auparavant ouverts se sont ainsi fermés progressivement, l'exploitation commerciale ayant un rôle de révélateur des maîtrises foncières.

3) La création d'une zone spécifique à la SRG est un palier supplémentaire dans la différenciation des espaces de récolte. Le marché rural donne le monopole de la récolte du bois commercial aux membres de la structure : ils sont les seuls à pouvoir exploiter le périmètre délimité, ce qui constitue une maîtrise que l'on qualifiera d'exclusive (Le Roy et Karsenty, 1995) et qui se caractérise par des droits d'accès, d'extraction, de gestion et d'exclusion. Cette mesure interdit aux autres bûcherons de concurrencer le marché rural, mais elle empêche également les femmes, ne possédant pas — elles ou leurs maris — la carte de la SRG, d'y récolter leur bois pour le foyer. Inversement, les épouses des membres de la SRG, même si elles ne sont pas elles-mêmes impliquées dans la filière, gagnent un droit d'accès prioritaire sur des sites qui étaient auparavant partagés.

On passe ainsi d'une brousse en accès libre à une brousse appropriée, parfois à l'exclusion de ceux qui pourraient légitimement en être considérés comme les ayants droit.

Effets du marché rural sur les relations de pouvoir

Le village de Korokoro, situé idéalement sur le goudron, a été de longue date en prise directe avec les milieux du développement. De cette expérience découle une capacité à montrer une façade policée aux administrations et aux ONG de passage. Ces stratégies, qu'Olivier de Sardan et Bierschenk (1998) appellent « *impression management* », ont fonctionné efficacement lors de la mise en œuvre du marché ; selon un chercheur forestier :

« Le village de Korokoro présente une particularité surprenante : sans qu'il y ait eu, en apparence, de sensibilisation ni de formation, les villageois ont organisé

spontanément un aménagement de la brousse. Celle-ci a été divisée en quatre quarts. Pour l'instant, ils concentrent la coupe sur le quart nord-est. [...] Ils ont créé une police forestière qui taxe ceux qui coupent des espèces protégées. En cas de résistance, ils font appel à l'agent des Eaux et Forêts, avec lequel ils ont de ce fait de bonnes relations. [...] Ils ont imposé que la carbonisation soit faite au village (et non plus en brousse) pour pouvoir contrôler les espèces coupées et suivre la combustion. Suite à des discussions, ils se disent favorables à un appui de la Stratégie énergie domestique [...]» (Peltier, 1998).

Les villageois, interrogés en 2001, ne gardent pas souvenir de cette « police forestière ». Quant à la zone exploitée en 1998, elle a été retirée du massif actuel de la SRG, l'exploitation officielle ne se faisant plus qu'au nord-ouest. Enfin, la carbonisation n'est plus — *de facto* — interdite en brousse : près de 60 % des charbonniers que j'ai interrogés disent aujourd'hui faire leurs meules sur place, ce qui facilite grandement leur transport (un sac de charbon étant à la fois moins dense et plus maniable que son équivalent en bois), et n'est pas négligeable pour des bûcherons dont un tiers ne possède pas de charrette.

Lors de la création du marché rural (entre 1999 et 2000) l'Opérateur privé en charge du projet n'a pas non plus trouvé le terrain particulièrement tendu. Les membres de GECOGER, tenus par leur contrat de créer un minimum de cinq marchés, retiennent le village dans leur liste. C'est ainsi que le marché rural de Korokoro débute officiellement en avril 2000. Sur le papier, les membres du bureau sont d'origines diverses, avec une forte proportion d'autochtones parmi laquelle se trouve notamment le poste clé de président. Mais on remarque que la participation est loin d'être la même chez tous les membres :

Le président, bien qu'étant lui-même charbonnier, ne joue aucun rôle réel dans la vie de la structure. Le véritable chef est ainsi le vieux Camara, porte-parole de la structure. Un net clivage se fait sentir entre étrangers et autochtones — ces derniers participant beaucoup moins aux réunions — mais également entre l'ouest et l'est du village. Ainsi, les individus qui « tiennent » la SRG sont des « étrangers » ou des habitants de l'ouest du village.

Avant la création du marché par le bureau d'étude GECOGER, le village avait été retenu par un autre opérateur privé, le RADE (Recherche et action pour le développement et l'environnement). Le clivage n'était alors pas camouflé, mais une fois le marché créé, ce clivage allait toutefois prendre de l'importance et jouer sur la redistribution de la maîtrise de l'espace du village, de ses hameaux et de ses voisins.

Une réorganisation socio-spatiale au sein du village

Le mythe fondateur du village raconté par l'un des anciens nous montre l'image unie de quartiers issus des lignages de trois fils d'un chasseur renommé : à l'est se trouve *Diawéna*, du nom de *Diawé*, l'aîné. C'est le quartier « des pères ». Le centre est nommé *Diassona*, d'après le nom de *Diassou*. Le quartier de l'ouest est *Badiana*, en souvenir de *Badian*. Mais la SRG est devenue le catalyseur d'un conflit entre ces quartiers « frères », en opposant est et ouest et autochtones et allochtones. Car si *Diawéna* est resté fortement lié au lignage du chef de village — qui y réside — les membres du lignage de *Badiana* se sont alliés avec les étrangers qui y vivent, et dont Djibril Camara est le principal représentant. Celui-ci, âgé d'environ 75 ans, est un carbonisateur de longue date. Installé à Korokoro depuis les années 1950, il a très tôt représenté les bûcherons. Ayant

pu faire jouer le réseau de connaissances qu'il a construit au fil de son activité de commerce de bois et de raphia, il a aidé à faire construire le dispensaire du village, sur un financement de la Banque mondiale que le maire d'un quartier de Bamako lui a « réservé ». Le pouvoir du chef traditionnel, comme cela est commun en Afrique sahélienne, a diminué au profit d'individus qui, comme Camara, possèdent une expérience et une visibilité vis-à-vis de l'administration et des ONG. Comme le suggère Lavigne-Delville (1992), « la maîtrise de réseaux de relations dans le milieu du développement (administration, projets, ONG), la capacité à drainer au village des financements et des aides et à en redistribuer une part à sa propre clientèle, ne sont-elles pas constitutives de cette nouvelle notabilité en émergence ? ». L'actuel porte-parole de la SRG est apparu progressivement, vis-à-vis de l'extérieur, comme un chef officieux — qui supprime parfois l'officiel lors des visites des ONG. On comprend dès lors que la création de la SRG, devant concilier nécessairement *Diawéna* (où se trouvent les bûcherons influents) et *Badiana* (où se trouve le chef et maître de terre) ait donné lieu à des crispations. Le chef, ayant tout d'abord accepté la carte lors de la venue des opérateurs privés et de l'administration, s'est ensuite ravisé pour organiser une scission.

Suite à ces tensions, le chef du village a donc quitté le marché rural et la majorité des membres de son lignage l'a suivi. Ainsi, si le nombre de bûcherons officiels est resté à peu près constant au bout d'une année d'existence, le nombre d'autochtones est passé de 98 à 62 (fig. 4). Vingt et un bûcherons de l'est et dix des hameaux sont partis. Ce qui ne revient pas à dire que les habitants de l'est du village aient depuis perdu tout rapport avec l'exploitation du bois. D'autres bûcherons, bien qu'ayant décidé de rendre leur carte, continuent la coupe et, en fin de semaine, des camions militaires s'arrêtent à l'est du village pour ramasser leur bois.

Un changement de rapports entre le village et ses hameaux

À l'échelle du village administratif, deux problèmes se posent dans la relation entre Korokoro et ses hameaux de culture : la limitation du nombre de bûcherons officiels et la concurrence pour les points de vente.

Pour assurer un revenu minimum à chacun et éviter que le quota ne soit dépassé, l'administration a limité le nombre de cartes officielles à une centaine d'exploitants. Mais, la demande augmentant fortement, les responsables du marché rural se sont retrouvés face à un choix difficile. Certes, des habitants de l'est et de certains hameaux fortement liés au chef du village (Dangakoro, Sougoubou) se sont retirés d'eux-mêmes, mais en nombre insuffisant... En définitive, la quasi-totalité des membres de la SRG habitant dans les hameaux s'est retrouvée exclue de la structure, au profit d'habitants du village (fig. 4). Sur cette répartition de la récolte, un parallèle frappant peut être fait avec les règles qui régissaient l'affouage⁴ dans la France rurale du XIX^e siècle. Corvol (1987) explique les difficultés éprouvées par les représentants des communes forestières pour désigner leurs ayants droit. Le déséquilibre grandissant entre les surfaces boisées et la croissance démographique « dans une région où les bois communaux ne présentent qu'un pourcentage modeste, [les obligent à] sacrifier quelques candidats, mais à bon escient, le degré d'insatisfaction se répercutant sur celui de la délinquance. [...] » Corvol (1987, p. 101).

La deuxième source de tensions découle de la première : de nombreux bûcherons des hameaux se sont retrouvés exclus de la SRG (soit par manque de carte, soit par impossibilité d'aller récolter du bois dans une zone officielle trop éloignée dans le

4. En France, l'affouage communal est la faculté reconnue aux habitants d'une commune ou d'une section de commune, lorsqu'ils remplissent certaines conditions, de participer à la répartition des produits en bois de chauffage et en bois de construction des forêts communales ou sectionales soumises au régime forestier. L'affouage bénéficie à l'ensemble des habitants formant la communauté propriétaire.

terroir) et tombent donc dans l'illégalité. Forcés de vendre leur bois hors de la structure, ils doivent aussi trouver un point de vente placé sur la route car les acheteurs ne s'éloignent pas du « goudron », surtout en saison des pluies. Or Korokoro même est le seul lieu qui leur permette de trouver facilement acheteur. Deux possibilités s'offrent au bûcheron clandestin : 1) le rachat à bas prix par un villageois de Korokoro, ceci arrange particulièrement certains membres de la SRG, qui se sont fait une spécialité du blanchiment des sacs de charbon⁵ venus des hameaux ; un commerçant rencontré totalise un stock de 200 sacs, dont il ne vend d'ailleurs qu'une partie par le système des quotas ; 2) attendre un acheteur sur place, le long de la route, ce qui fait concurrence aux membres de la SRG. Devant cet état de fait, les membres de la SRG ont réagi en instaurant un système de taxe.

Si cette taxe vise à rétablir une certaine égalité entre les bûcherons des deux côtés, la fraude déjà présente au sein même de la SRG lui donne toutefois un caractère abusif. Les membres de la SRG gagnent en effet sur tous les fronts : exclusion de bûcherons, monopole de la vente, taxe des intrus, position privilégiée pour la vente... Le problème du point de vente ne se pose pas, au demeurant, qu'avec l'exploitation hors domaine contrôlé. Kokoun, situé au Sud de Korokoro, possède par exemple un autre marché rural.

Émergence de conflits fonciers entre villages voisins

La création de la SRG a touché au domaine du foncier, puisqu'il s'agissait de réserver une surface pour un usage et un groupe d'utilisateurs. Or la délimitation est en milieu rural un sujet tabou qui a réveillé, dans le cas présent, des revendications anciennes.

La surface délimitée de la SRG, réservée aux bûcherons, n'est pas la plus fournie en bois. Un partage implicite s'est fait sur le terroir, conservant le reste des massifs forestiers du village aux non membres. Il a donc fallu chercher ailleurs, là où la ressource était encore abondante. Une première action a été de forcer l'agrandissement du massif sur les brousses contiguës (augmentation de 74 % entre la délimitation officielle de 2000 et la surface revendiquée en 2001), ce qui n'a toutefois pas suffi à régler le problème. D'après nos observations et les « aveux » de certains bûcherons, la zone de coupe réelle en 2000 s'étendait bien plus vers le nord — vers les villages voisins — qu'elle n'aurait dû (fig. 4). Les exploitants de Korokoro, exerçant au départ des maîtrises respectivement *prioritaires*⁶ sur les brousses du village et *indifférenciées* sur les brousses voisines en sont venus à revendiquer une maîtrise *absolue* sur le massif de la



5. Sic.

6. En se référant à la théorie des maîtrises foncières (Le Bris *et al.*, 1991), on peut distinguer notamment : maîtrise indifférenciée (*chose*) : droit d'accès ; maîtrise prioritaire (*avoir*) : droit d'accès et d'extraction ; maîtrise exclusive (*propriété fonctionnelle*) : droit d'accès d'extraction, de gestion et d'exclusion.

SRG, puis *prioritaire* sur les brousses de Fyéna et Kodiani. Les bûcherons de Korokoro justifèrent ce glissement sur une zone accidentée beaucoup plus boisée, par une hypothétique antériorité des droits : Fyéna (au nord-ouest) est situé sur des terres qui leurs ont été données par les gens de Korokoro. Quant à Kodiani (au nord-est), il est supposé dépendre de Korokoro puisque leurs fondateurs pourraient être des notables de Korokoro⁷. Ces deux villages, par ailleurs non impliqués dans la récolte de bois, ont réagi assez violemment contre ce qu'ils considèrent comme une atteinte à leur terroir, ainsi qu'en témoigne le conflit qui s'est ouvert avec Fyéna.

S'il n'y a pas eu de confrontation ouverte entre Korokoro et Kodiani en revanche, ce dernier village a créé une police forestière composée d'une dizaine de personnes qui taxe durement les contrevenants : saisie de la charrette de bois, rendue contre une somme de 25 000 FCFA. Aucun bûcheron de Korokoro ne s'est fait prendre à ce jeu mais ceux de N'Douatien en ont déjà fait l'expérience. Suite à cette fermeture de l'espace, l'exploitation des bûcherons de Korokoro se concentrait en 2001 sur le Nord du massif, dont le passage en coupe était prévu pour 2004 (fig. 5).

Enjeu économique fort, bouleversements sociaux et modifications territoriales : la SRG est-elle une organisation locale comme une autre ?

La SRG, une source de bouleversements sociaux parmi d'autres ?

L'analyse qui vient d'être faite a permis de montrer à quel point l'installation de la SRG à Korokoro a engendré des bouleversements sociaux et territoriaux importants : redistribution des pouvoirs à l'échelle du village et modification des territoires à l'échelle de la petite région. Avec l'avènement de la SRG, c'est à de véritables mutations — au sens de Sanders *et al.* (1999) — que l'on assiste. On pourrait, du reste, aisément considérer la SRG comme un événement territorial, par référence au concept débattu par le groupe EPEES (2000) : une perturbation entraînant une modification durable et significative de l'organisation d'un système spatialisé. Toutefois, la SRG n'est qu'un élément de mutation sociale parmi d'autres à Korokoro. En partant du postulat selon lequel un village est une arène, traversée de conflits, où se confrontent divers « groupes stratégiques » (Olivier de Sardan, 1995 ; Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998), on peut mettre en évidence l'influence prééminente de toutes les associations modernes, dans le sens où elles questionnent le rapport de force entre des formes diverses d'organisation sociale et politique. Les communautés, dont le lien social — basé sur une solidarité familiale ou lignagère — est historiquement constitué, s'opposent conceptuellement à des réseaux sociaux nouveaux dont le lien social se construit à l'occasion des interventions extérieures. Liés au champ du développement, ces derniers, plus instables et diversifiés, se cristallisent souvent dans des actions pour le développement ou dans des filières professionnelles qui permettent d'associer les stratégies de pouvoir aux capacités de drainer l'aide financière. Les associations modernes permettent ainsi l'émergence d'acteurs « en mesure de se ménager des marges de manœuvre [...] dans des contextes où les normes ne sont pas homogènes, voire sont contradictoires ». (Bierschenk *et al.*, 2000, p. 14).

Les associations villageoises (AV) instituées par la société cotonnière CMDT (Compagnie malienne de développement du textile) sont celles dont l'évolution est la plus symbolique du contexte post-indépendance de monétarisation des échanges et de

7. C'est ce que soutiennent les habitants de Korokoro ; mais Kodiani est officiellement un hameau de Dougouni (village situé plus au nord).

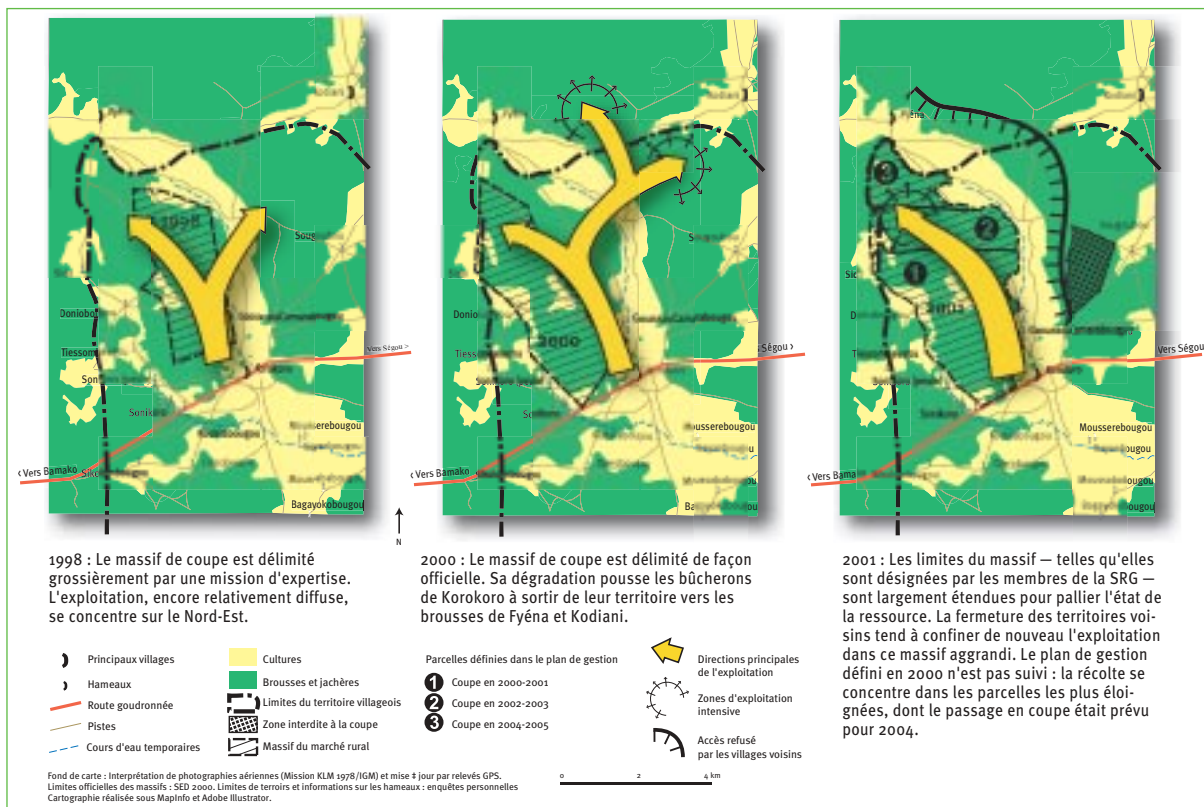


Fig. 5/ Dynamiques d'appropriation du territoire par l'exploitation

remise en cause des solidarités familiales. Alors que Beridogo (1999) constate une inflation importante du nombre de *gwa* (ou familles étendues) dans le village de Korokoro, passant de 19 en 1945 à 150 en 1998, le nombre d'AV centrées sur Korokoro est passé en seulement 20 ans de 3 à 10. Pour prévenir conflits, malversations et impayés sur les intrants, semences et produits phytosanitaires qu'elle fournissait à crédit à ses planteurs, la société de développement a poussé à la création de petits groupes qu'elle espérait plus solidaires. Cet encadrement a été générateur d'enjeux économiques et fonciers mais il n'a néanmoins pas été jusqu'à la création de structure locale de gestion prise en charge par un groupe autonome — l'accès au foncier étant individuel, l'amont de la filière étant géré par la société cotonnière — ni à la remise en cause des pouvoirs traditionnels — les chefs ayant depuis la période coloniale été intéressés financièrement à la culture du coton, et renforcés de ce fait dans leur pouvoir (Boutinot, 1999). On retrouve par contre généralement ces deux aspects dans l'action des groupements créés par les ONG. Celles-ci ont pu travailler en dehors des autorités légitimées localement et ainsi faire émerger des leaders compétitifs. C'est ce qui se passe à Korokoro avec la SRG mais on peut également citer le cas des caisses villageoises présentes dans la commune.

Les particularités de la SRG dans les mutations sociales et territoriales

La confrontation se fait à l'échelle de la SRG comme elle peut se faire à celle du parti politique⁸, elle oppose des *groupes stratégiques* en place pour des enjeux qui dépassent

8. La politique apparaît comme un enjeu supplémentaire renforçant le clientélisme de ces leaders « émergents » et permettant d'augmenter leur capital social. Le Mali a en effet été le lieu depuis le renversement de Moussa Traoré en mars 1991 d'une véritable éclosion de partis, plus de 70 sur la liste officielle en 2001. Les villages ont progressivement vu ces partis arriver au cours des années 1990 et, dans le contexte de la décentralisation avec les premières élections communales en 1999, ils ont pris une importance encore plus forte. Toutefois, Bierschenk et Olivier de Sardan (1998) constatent

le niveau de ces institutions. On retrouve la remarque de Lavigne-Delville (1992) à propos des groupements créés par les développeurs : « du point de vue [des membres du groupement], deux niveaux sont en cause : l'organisation pour rendre la technique utilisable et le groupement comme enjeu de pouvoir. » Dans le sens où l'entend Lavigne-Delville, avoir du pouvoir au sein d'un groupement, c'est avant tout avoir de la *mogotigiya*, ce que Vuarin (1992) traduit du *bamanan*⁹ par l'entregent (litt : « fait de disposer du monde »). Il s'agit par là de « disposer d'un capital de relations familiales, amicales, de voisinage, professionnelles ou politiques, important et solide. C'est en quelque sorte la personnification du crédit dont on dispose ». Mais le marché rural a ceci de particulier qu'il combine cet enjeu de pouvoir avec deux autres thématiques très finement entremêlées : l'économique et le foncier.

Pouvoir économique en effet, puisque devenir membre de la SRG peut être une opération très profitable. Elle permet avant tout au bûcheron de sécuriser son activité et lui assure une position centrale dans la filière. Les responsables de la SRG disposent de ce fait d'un pouvoir de redistribution à partir du produit des taxes supplémentaires collectées par le marché, (voire des gains de la fraude), qui peut être utilisé pour alimenter un système de prêt à destination exclusive des ses membres. Il y a une interrelation forte entre ce pouvoir économique et la *mogotigiya*. Comme le montre Vuarin sur un exemple Bamakois, l'argent permet d'y avoir du « monde » et le monde d'avoir de l'argent. Il existe en effet des règles très contraignantes — bien qu'implicites — de dons et d'échanges dans la vie sociale malienne contemporaine qui assurent au cours de cérémonies et d'actes d'entraide... une conversion réciproque permanente entre ces capitaux sociaux et économiques. Au niveau individuel, « l'argent est transformé en relations sociales et celles-ci conditionnent les ressources économiques » (Vuarin, 1992, p. 269)

Pouvoir foncier car la SRG affecte des droits à ses membres sur des étendues délimitées et les encourage à réactiver des droits anciens sur d'autres terres. La création du massif du marché s'est faite sur l'idée d'un espace délimité par des bornes et des frontières précises. Or il convient de rappeler l'inadaptation de cette vision au contexte africain de l'Ouest. La perception africaine du *lieu* a en effet ses particularités propres : elle fait bien plus appel à une conception topographique de l'espace — « décrivant l'étendue à partir de points (*topoi*), lieux de pouvoir et de concentration d'énergie, et en fonction d'une science des cheminements » — qu'à la conception géométrique qui a prévalu en Europe avec l'avènement de la cartographie et de la territorialité (Bohannon, cité par Le Roy *et al.*, 1996).

Le cas du marché rural est emblématique de ce hiatus. Il existe certes des limites officielles mais elles sont élargies par les bûcherons de la SRG, forts de leur influence nouvelle et de l'absence de réelle contestation. À Korokoro, la territorialité se redéfinit ainsi en fonction de l'évolution des pouvoirs au village. En effet, la chefferie est entrée dans le jeu — géométrique — de la délimitation en tentant d'officialiser et de durcir sa maîtrise du territoire. Mais c'était oublier que cette maîtrise, fondée sur un héritage des lignages fondateurs, n'était plus soutenue que par un pouvoir déclinant au sein de l'arène villageoise.

Or, la montée en puissance du groupe stratégique des charbonniers a des conséquences fortes : elle court-circuite doublement la chefferie, en gagnant un espace sur laquelle celle-ci n'a plus vraiment de droit de regard, puis en l'étendant ensuite à l'envi. La *mogotigiya* acquise par ces nouveaux notables se manifeste par une maîtrise

au Bénin, qu'après un régime de parti unique (Kérékou) qui avait pourtant vu l'émergence de nouveaux acteurs, l'alternance démocratique (régime de Soglo) a vu le pouvoir récupéré par les notables autochtones. À l'instar du Bénin, les partis sont récupérés à Korokoro par les groupes stratégiques en place, l'US-RDA (ex-parti de Moussa Traoré) et l'ADEMA (ex-parti d'Alpha Oumar Konaré) ayant été respectivement captés par les bûcherons et les notables. Dans la course aux électeurs, cette configuration a été source de frictions proches de la violence physique, allant jusqu'à provoquer l'intervention des gendarmes.

9. Langue des Bambara, elle est aussi (sous le nom de *dioula*) la langue véhiculaire de la sous-région.

sur de nouveaux territoires, s'inscrivant ainsi dans une perception *géométrique* de l'espace mais elle prend surtout sa source dans son insertion dans deux types de réseaux. Les leaders du marché rural se sont en effet imposés non seulement grâce aux connaissances qui les lient au monde du développement (ONG et personnel politique de Bamako, relais des bailleurs) mais également du fait de leur positionnement central au sein de la filière (charnière entre bûcherons des hameaux et transporteurs de Bamako).

Le nouveau rapport au territoire qui se met en place avec les marchés ruraux de bois ne doit pas être interprété comme une tendance vers la seule appropriation — au sens occidental — de surfaces bornées. Il est profondément conditionné et remanié par l'insertion des acteurs dans les espaces réticulaires du développement et de la filière bois-énergie, dont le fonctionnement relève d'une conception renouvelée du lieu. Pour qualifier cette «géographie» de la tension entre lieux et réseaux, qui ne soit plus seulement *topologique* ou *géométrique*, Le Roy (*in Le Roy et al.*, 1996, p. 374) a pu avancer le terme de *diatopique*, en le transposant des champs sémantiques du droit et de la linguistique. Au-delà du vocabulaire, on retiendra que l'effort de domination des membres du marché rural ne porte en effet plus seulement sur les individus ou sur l'espace mais bien sur le contrôle des flux et des réseaux, caractéristique essentielle de cette territorialité en devenir.

Conclusion

À Korokoro, village malien siège d'un marché rural de bois, la brousse, espace jusqu'alors périphérique, est entrée au cœur du jeu politique au village : la mise en place de marchés ruraux a engendré de profondes transformations sociales et territoriales. Si ces changements sont créateurs d'identité commune pour une classe de métier, les bûcherons, ils sont également source d'inégalités et de conflits, à trois échelles emboîtées : le village, ses hameaux et ses voisins.

- La structure de gestion du marché de Korokoro est en effet dominée par des étrangers au village qui utilisent l'association à leur profit, celle-ci devenant le lieu privilégié d'affrontements de deux groupes stratégiques : le lignage du chef et un groupe de nouveaux notables (qui se distingue par une meilleure maîtrise des relations avec l'administration et le monde du développement, tendant ainsi à supplanter la chefferie).

- Mais les conflits ne sont pas uniquement internes au village : la position privilégiée que Korokoro occupe sur «le goudron» lui permet d'exclure du marché les exploitants des hameaux qui sont sous sa dépendance. Ces bûcherons marginalisés continuent néanmoins à venir à Korokoro, où le marché rural leur «blanchit» leur production — ou la surtaxe.

- Enfin, la délimitation de la zone de récolte donne lieu à une réactivation de revendications foncières. La zone officielle de récolte à Korokoro subit en effet une inflation, rognant sur le terroir du village et surtout de ses voisins au Nord. Cette évolution se justifie par une hypothétique antériorité du peuplement, mais est surtout soutenue par l'autorité que confèrent des papiers officiels et la proximité entre massifs indu et légitime.

Ces modifications sociales et territoriales induites par l'installation des marchés ruraux ne les remettent cependant pas totalement en cause. Dans un contexte plus large de décentralisation et de démocratisation (Fay, 2000 ; Cuny, 2000), mais également de

remise en cause des méthodes centralisées de gestion des ressources naturelles renouvelables (Becker, 2001), il était indispensable de négocier avec les populations locales une gestion des ressources dans laquelle elles seraient davantage responsabilisées et partenaires. C'est chose faite avec le marché rural de bois. On rappelle toutefois que la Structure rurale de gestion n'est pas le seul avatar de la décentralisation et de la démocratisation (les changements qu'elle induit se combinent à d'autres) et qu'elle active ou réactive également des convoitises et des tensions autour de la ressource et du territoire, sans que le projet ait pensé à accompagner les transformations dans leurs dimensions sociale et politique.

Références

- AGONDJO-OKAWÉ P.L. (1982). « Représentation et organisation endogènes de l'espace chez les Myene du Gabon », p. 101-114 in LEBRIS E., LE ROY E., LEIMDORFER F. (1982). *Enjeux fonciers en Afrique noire*. Paris : Karthala/Orstom, 430 p.
- ANKOGUI-MPOKO G.F. (2002). *Sociétés rurales, territoires et gestion de l'espace en RCA. La difficile intégration de l'élevage et de l'agriculture au nord-est de Bambari*. Bordeaux : Université Montaigne Bordeaux III, thèse de doctorat de géographie, 393 p.
- ANTONA M. (2000). *Régulation d'une filière d'exploitation d'une ressource renouvelable : le bois énergie au Niger. Une approche multi-agents et simulation*. Montpellier : UFR Sciences économiques, mémoire de DEA « Économie du développement agricole, agro-alimentaire et rural », 90 p.
- BECKER L.C. (2001). « Seeing green in Mali's woods: Colonial legacy, forest use and local control ». *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 91, n° 3, p. 504-526.
- BELLEFONTAINE R., GASTON A., PETRUCCI Y. (1997). *Aménagement des forêts naturelles des zones tropicales sèches*. Rome : FAO, Cahier FAO conservation n° 32, 316 p.
- BERIDOGO B. (1999). « La famille : structure et diversité », p. 121-140 in BOCQUIER, PHILIPPE et DIARRA, TIEMAN (dir.) *Population et société au Mali*. Paris : L'Harmattan, coll. « Études africaines », 205 p.
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN, J.-P. (éditeurs) (2000). *Les Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris : APAD/Karthala, coll. « Anthropologie et développement », 328 p.
- BIERSCHENK T. & OLIVIER DE SARDAN J.-P. (dir.) (1998). *Les Pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Paris : Karthala, coll. « Les Afriques », 296 p.
- BOUTINOT L. (1999). *Migration, religion et politique au Nord-Cameroun*. Paris : L'Harmattan, coll. « Sociétés africaines et diaspora », 237 p.
- BRUNET R. (1990). *Le Territoire dans les turbulences*. Montpellier : GIP RECLUS, coll. « Géographiques », 223 p.
- CORVOL A. (1987). *L'Homme aux bois : histoire des relations de l'homme et de la forêt : XVII^e-XX^e siècle*. Paris : Fayard, 585 p.
- CUNY P. (2000). *Quelle gestion locale et décentralisée des espaces boisés au Sud du Mali ? L'exemple de la commune rurale de Sorobasso*. Montpellier : ENGREF, thèse de doctorat de l'ENGREF en sciences forestières, 366 p.
- DARRÉ J.-P. (1985). *La Parole et la technique : l'univers de pensée des éleveurs du Temois*. Paris : L'Harmattan, coll. « Alternatives paysannes », 196 p.
- DEGENNE A., FORSÉ M. (1994). *Les Réseaux sociaux, une analyse structurale en sociologie*. Paris : Armand Colin, coll. « U », 288 p.
- DIETERLEN G. (1988) [1950]. *Essai sur la religion bambara*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 264 p.
- EPEES (collectif) (2000). « Événement spatial ». *L'Espace géographique*, n° 3, p. 193-199.

- EVANS-PRITCHARD E.E. (1940). *The Nuer: A Description of the Modes of Livelihood and Political Institutions of a Nilotic People*. Oxford : Oxford University Press, 271 p.
- FAY C. (2000). « La décentralisation dans un cercle (Tenenkou, Mali) ». *Autrepart*, n° 14, Paris : IRD éditions, p. 121-142.
- GAUTIER D., ANKOGUI-MPOKO G.F., REOUNODJI F., NJOYA A., SEIGNOBOS Ch. (2003) « Agriculteurs et éleveurs : deux communautés, deux activités dominantes, pour quelle intégration territoriale ? » accepté par *L'Espace géographique*.
- HAGBERG S. (2001). « À l'ombre du conflit violent. Règlements et gestion de conflits entre agriculteurs karaboro et agropasteurs peuls au Burkina Faso. ». *Cahiers d'études africaines*. 161 XLI – 1, p. 45-72.
- LE BRIS E., LE ROY E., MATHIEU P. (dir.) (1991). *L'Appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière*. Paris : Karthala, 359 p.
- LEENHARDT M. (1952). « La propriété et la personne dans les sociétés archaïques ». *Journal de psychologie*, p. 279-280.
- LE ROY E., KARSENTY A., BERTRAND A. (dir.) (1996). *La Sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris : Karthala, 388 p.
- LAVIGNE-DELVILLE Ph. (1992). « Groupements villageois et processus de transition ». *Cahiers ORSTOM, Série sciences humaines*, vol. XXVIII, n° 2. Paris : ORSTOM éditions, p. 327-343.
- LUXEREAU A., ROUSSEL B. (1998). « L'exploitation des bas-fonds en pays haoussa (Niger) : permanence et innovation », p 551-571, in CHASTANET M. (dir.) (1998). *Plantes et paysages d'Afrique. Une histoire à explorer*. Paris : Karthala/CRA, 592 p.
- MADJARIAN G. (1991). *L'Invention de la propriété. De la terre sacrée à la société marchande*. Paris : L'Harmattan, 313 p.
- MERLE C., GAUTIER D. (2003). « Prélèvements de bois de feu dans les villages du Sud de Maroua (Cameroun) : une modélisation », *Mappemonde*, n° 69.
- MINVIELLE J.-P. (2001). « Étude de cas : le bois-énergie au Sahel ». *Sécheresse*, vol. 12, n° 1. Montrouge : John-Libbey Eurotext Limited, p. 51-57.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. (1995). *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris : Karthala, 221 p.
- SANDERS L., GAUTIER D., MATHIAN H. (1999). « Les concepts de système spatial et de dynamique, un essai de formalisation ». *Revue internationale de Géomatique*, vol. 9, n° 1, p. 25-44.
- STRATÉGIE ÉNERGIE DOMESTIQUE (1998). *Schéma directeur d'approvisionnement en bois-énergie de Bamako*. Bamako (Mali) : Ministère du Développement rural et de l'eau, Cellule Combustibles ligneux, 50 p.
- VUARIN R. (1994). « L'argent et l'entregent à Bamako ». *Cahiers ORSTOM, Série sciences humaines*, vol. XXX, n° 1 et 2. Paris : ORSTOM éditions, p. 255-273.